



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 JUILLET 2023

2023 / 03 / 20

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID : 081-218101632-20230705-2023\_DEL55-DE



Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTES	: 09
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Jeudi 29 Juin 2023*

Date d'Affichage : *Jeudi 29 Juin 2023*

Secrétaire de Séance : *Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD*

### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

### Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par Agnès MAUREL  
MONNIER Laurent par Françoise ROUQUETTE  
CHABBERT Cécile par Karine LOUP  
MARTIN Michel par Olivier FABRE  
LAFONT Stéphanie par Séverine ARMERO  
ASSÉMAT Clothilde par Corine ALBERT  
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL  
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC  
BORIES Pascale par Christophe ASSÉMAT

### **OBJET : Vente d'un immeuble situé 3 rue du THERON, à la SCI POWIL.**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Commune est propriétaire d'un immeuble situé 3 rue du Théron, cadastré AB n°131, d'une superficie de 128 m<sup>2</sup> ;

CONSIDERANT que cet ensemble immobilier se compose de trois appartements en étages et d'un local commercial en rez-de-chaussée ;

CONSIDERANT que la Ville s'est portée acquéreur du bien  
préemption en 2020 ;

Envoyé en préfecture le 11/07/2023  
Reçu en préfecture le 11/07/2023  
Publié le 13/07/2023  
ID : 081-218101632-20230705-2023\_DEL55-DE

CONSIDERANT que par courrier du 3 Mars 2023, la SCI POWIL a sollicité la Ville  
pour se porter acquéreur au prix de Soixante Douze Mille Euros (72 000 €uros) ;

CONSIDERANT que l'article L213-11 du Code de l'Urbanisme précise qu'en cas de  
cession du bien préempté dans les cinq ans qui suivent son acquisition pour servir un  
objectif différent que celui qui a prévalu à l'exercice du droit de préemption, le titulaire du  
droit de préemption doit informer les anciens propriétaires de sa décision ;

CONSIDERANT qu'en l'absence de réponse au courrier d'information adressé le  
3 Avril 2023 par la Ville aux anciens propriétaires, le droit de priorité a pu être purgé et  
qu'ainsi, la commune peut céder le bien librement ;

CONSIDERANT que l'avis des domaines, reçu le 7 Juin 2023, permet de donner une  
suite favorable à cette offre d'achat ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la réunion de la  
commission « Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme,  
foncier, ruralité, environnement » du 28 Juin 2023 ;

DÉCIDE, après en avoir délibéré :

1°) d'autoriser la vente, au profit de la SCI POWIL ou de toute autre personne  
physique ou morale qu'il se substituerait, de l'immeuble situé 3 rue du Théron, cadastré  
AB n°131, d'une superficie de 128 m<sup>2</sup> au prix de 72 000 €uros (Soixante Douze Mille  
Euros) ;

2°) d'habiliter M. le Maire à signer l'acte de vente et à procéder à toutes formalités  
utiles ;

3°) d'autoriser M. le chef du service de gestion comptable de CASTRES à faire  
recette du produit de cette vente au budget de la Commune.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD



Le Maire,

Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture*

*Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif  
de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*